



COMITÉ
INTERPROFESSIONNEL
DU BOIS-ÉNERGIE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025





Sommaire

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	4
REPERES	4
MISSIONS ET ACTIONS	4
FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS	5
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT	6
CHIFFRES-CLES 2025	7
NOS ADHERENTS	9
MOMENTS-CLES ET AGENDA 2025	12
MANIFESTATIONS ET INTERVENTIONS DU CIBE	13
LOCALISATION DES INTERVENTIONS	14
NOS ACTIONS	15
REUNIONS INTERNES DE TRAVAIL ET DE CONSULTATION	15
TRAVAUX DES COMMISSIONS DU CIBE	15
1) COMMISSION APR : APPROVISIONNEMENT DES CHAUFFERIES ET BIOCOMBUSTIBLES	16
2) COMMISSION ANI : ANIMATION BOIS-ENERGIE	19
3) COMMISSION MOP : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET MONTAGE DE PROJETS DE CHAUFFERIES	25
4) COMMISSION REX : RETOUR D'EXPERIENCE DE CONCEPTION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION	29
FEDERER ET CONTRIBUER : CONSULTATIONS, ACTIONS ET SUIVIS	33
1) CONTRIBUTIONS ET CONSULTATIONS OFFICIELLES	33
2) ACTIONS TRANSVERSES THEMATIQUES AUPRES DE NOS PARTENAIRES	37
3) ORGANISER DES ACTIONS DE FORMATION	41
4) CONDUIRE ET S'ASSOCIER POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DU BOIS-ENERGIE	42
5) DIFFUSION/COMMUNICATION	45
NOS FINANCES	46
L'ASSOCIATION	47
PARTENAIRES	47
1) PARTENAIRE FINANCIER	47
2) AUTRES PARTENAIRES	47
ORGANISATION	49
1) BUREAU	49
2) CONSEIL D'ADMINISTRATION	49
3) ÉQUIPE SALARIEE	50

Présentation de l'association

Repères

Les professionnels du bois-énergie se sont mobilisés pour développer l'utilisation énergétique du bois dans le secteur collectif/tertiaire puis industriel. Cela s'est traduit par une structuration de la filière, d'une façon informelle tout d'abord, avec la CIBE (Commission Interprofessionnelle du Bois-Énergie) de 2000 à 2006 sous l'égide de l'ATEE (Association Technique Energie Environnement), de Biomasse Normandie et d'AMORCE, puis formelle avec la création de l'association loi 1901 CIBE (Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie), en 2006.

Le CIBE regroupe l'ensemble des professionnels du bois-énergie collectif et industriel de l'amont (forestiers, détenteurs de ressources, producteurs de combustibles, transformateurs) à l'aval (maîtres d'ouvrage de chaufferies, exploitants de chauffage, maîtres d'œuvre, chaudiéristes, structures d'animation...). Il en est aujourd'hui reconnu comme le référent sur les questionnements techniques, réglementaires, économiques et environnementaux, mais aussi comme une entité nationale garante de l'intérêt collectif et public du développement du bois-énergie.

Missions et actions

Le CIBE a pour objet de promouvoir l'utilisation, dans les chaufferies automatiques, du bois-énergie et autres biomasses ligno-cellulosiques, ci-après dénommés "bois-énergie" par simplification, en :

- Organisant tout échange de points de vue et **d'expériences entre ses membres** ;
- **Rassemblant, analysant et diffusant** toutes les informations économiques, réglementaires et techniques utiles ;
- Proposant aux pouvoirs publics et institutions spécialisées **les mesures techniques propres à favoriser le développement du bois-énergie** ;
- Organisant des actions de **formation** ;
- Conduisant ou s'associant à toute action relative au développement de la **valorisation du bois-énergie**, plus généralement.

Pour réaliser son objet, l'association se propose de :

- Constituer et animer des groupes de travail thématiques (commissions) ;
- Organiser et participer à des réunions d'informations, des colloques, des actions de sensibilisation ou encore des stages de formation ;
- Conduire, coordonner ou s'associer à la réalisation d'études ;
- Et, plus généralement, utiliser tous les autres moyens susceptibles de concourir à la réalisation de l'objet social.

Fonctionnement des commissions

Les travaux, échanges et consultations du CIBE se font au sein des commissions.

Les commissions se réunissent en plénière, 4 à 5 fois par an. En parallèle, des groupes de travail se forment autour de sujets spécifiques. Les travaux issus de ces groupes sont ensuite présentés, débattus et validés par la commission associée.

Elles sont des lieux de débats, de contributions et d'échanges pour alimenter les travaux du CIBE (programmation, réalisation, diffusion et valorisation), ainsi que des lieux de consultation sur l'actualité (exemple : comité stratégique de filière) sur les demandes des institutionnels. Les groupes de travail, constitués en fonction des actions définies comme prioritaires, s'organisent à partir des contributions des membres, et notamment leurs retours d'expériences, jusqu'à la rédaction d'une synthèse ou d'un rapport.

Les commissions sont également consultées pour des prises de position, validées ensuite par le Conseil d'Administration.

Elles interviennent dans l'organisation des différents événements du CIBE liés à leur domaine de compétences.

Ces commissions sont consacrées aux principaux enjeux de développement du bois-énergie que sont les thématiques suivantes :

- **Commission APR** : Approvisionnement des chaufferies et biocombustibles
- **Commission REX** : Retour d'expériences de conception, construction et exploitation
- **Commission MOP** : Stratégie de développement et montage des projets de chaufferies
- **Commission ANI** : Animation bois-énergie



Rapport moral du Président



L'année 2025 aura été une année à la fois exigeante, dense et structurante.

Exigeante d'abord, parce que le contexte climatique, réglementaire et énergétique a continué de mettre sous tension l'ensemble des acteurs de la filière. Les épisodes pluvieux successifs ont fortement impacté les conditions d'approvisionnement et rappelé combien la sécurisation des combustibles reste un enjeu stratégique pour nos chaufferies et nos territoires. Dans le même temps, les débats autour de la Programmation pluriannuelle de l'énergie, de la stratégie nationale bas carbone et des directives européennes RED II et RED III ont alimenté de nombreuses interrogations sur les trajectoires de développement du bois-énergie.

Dense ensuite, car une fois de plus le CIBE a été fortement mobilisé sur plusieurs fronts simultanément : concertations nationales, contributions techniques, accompagnement des pouvoirs publics, participation aux travaux interprofessionnels, suivi réglementaire, diffusion des bonnes pratiques, animation des commissions et organisation d'événements. Cette activité soutenue illustre le rôle pleinement reconnu du CIBE comme interlocuteur technique de référence pour la filière bois-énergie.

Je tiens à remercier très sincèrement l'équipe salariée enfin au complet, les administrateurs, les présidents de commissions ainsi que l'ensemble des adhérents et contributeurs. Les travaux réalisés cette année démontrent une nouvelle fois la capacité du CIBE à fédérer des expertises diverses autour d'un objectif commun : permettre un développement cohérent, durable et professionnel du bois-énergie.

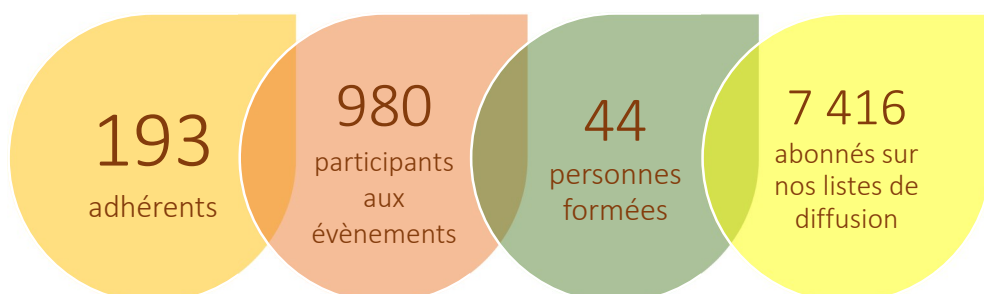
L'année 2025 a également confirmé une réalité essentielle : notre filière est entrée dans une phase de maturité. Les enjeux ne portent plus uniquement sur le développement du nombre d'installations, mais aussi sur leur qualité, leur performance, leur acceptabilité et leur robustesse dans le temps. Les sujets travaillés cette année par les commissions en témoignent pleinement : qualité de l'approvisionnement, performances environnementales, réseaux de chaleur de petite puissance, gestion technique centralisée, chaudières en cascade, professionnalisation des structures d'animation ou encore optimisation des plateformes de stockage.

Dans un contexte où les attentes envers la biomasse sont de plus en plus fortes — qu'elles soient environnementales, économiques ou sociétales — il est indispensable de continuer à objectiver les débats et à porter collectivement une parole technique, responsable et fondée sur l'expérience de terrain. À nous de poursuivre ce travail avec exigence, cohérence et esprit collectif.

Notre responsabilité collective est désormais claire : consolider les acquis, poursuivre la montée en compétences de la filière et préparer les conditions du développement futur. Car en ces périodes de crises énergétiques répétées, une énergie souveraine, renouvelable, créatrice de valeur ajoutée pour les territoires et de stabilité telle que le bois-énergie a tous les atouts pour amplifier son développement.

L'année 2026 est également celle des 20 ans de notre association, j'espère ainsi vous retrouver très nombreux à Dijon les 28 et 29 octobre prochains pour partager un moment convivial et de réflexion afin de tracer le chemin des 10 prochaines années.

Chiffres-clés 2025



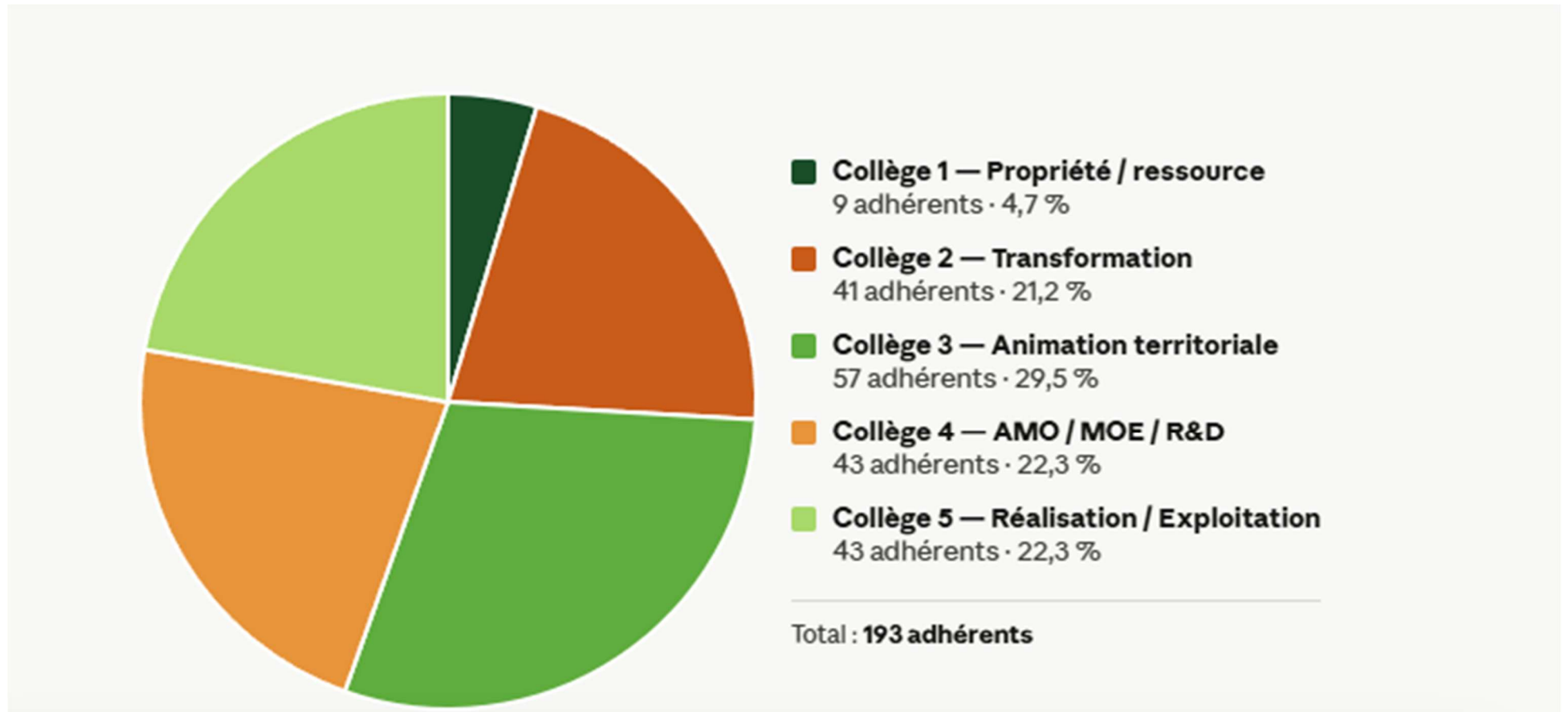
4 Commissions de Travail



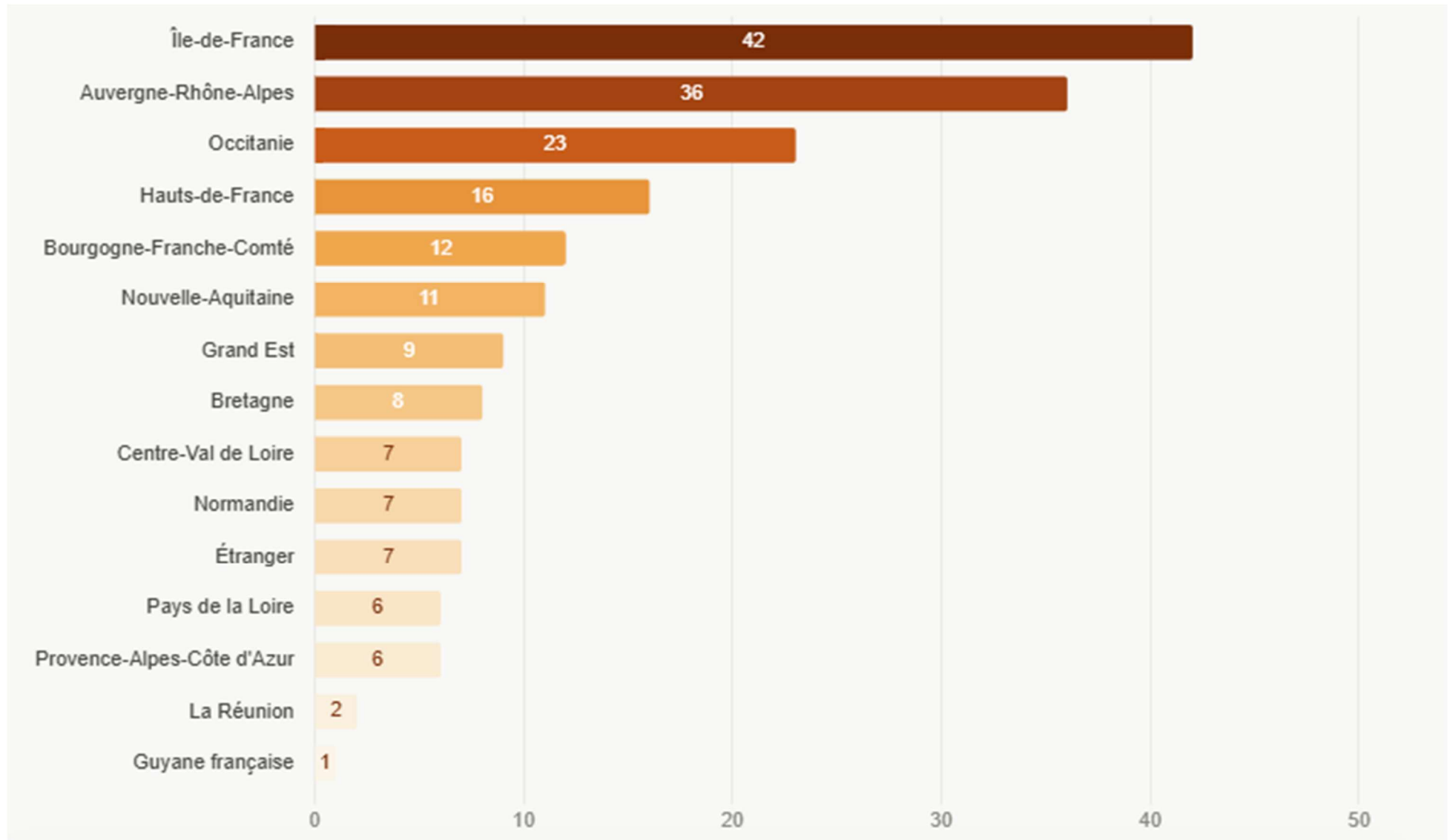


Nos adhérents

Au 31 décembre 2025, le CIBE comptait 193 adhérents répartis selon les 5 collèges ci-dessous :



Représentation régionale des adhérents du CIBE en 2025 :



Les 10 nouveaux adhérents de 2025 sont répartis ainsi :

Collège	Adhérent 2025
02 - Transformation	CARGILL FRANCE SAS
	REVECO
	IDEX BIORESSOURCES
	SABELA
03 - Animation territoriale	ADÉFIBOIS BERRY
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE
04 - AMO / MO	BBEC
	GRANULOÉ
	TE 64
	SIEMML

Moments-clés et agenda 2025

L'année 2025 a été marquée par une succession de périodes pluvieuses affectant à la fois la fin de saison de chauffe 2024/2025 et le début de saison 2025/2026. Dans ce contexte, le CIBE a édité une note, en novembre 2024, à l'attention de ses adhérents d'alerter sur la situation au sein de la filière et d'anticiper les conséquences potentielles pour la saison suivante. Cette communication a également été relayée auprès de l'ADEME et de l'État pour encourager la mise en œuvre de mesures nécessaires.

En parallèle, de nombreux questionnements sur le développement de la filière, en lien avec les discussions sur la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (PPE), ont été soulevés et auxquels il a fallu répondre. La Journée Bois Energie (JBE) de 2025 a été consacrée à la question du « bouclage biomasse ». En complément, le CIBE a travaillé à une régionalisation des objectifs de développement des projets bois-énergie, en lien avec le Club de la Chaleur renouvelable et de récupération. Elle a été présentée aux DREAL.

Le CIBE s'est investi sur des enjeux importants pour la filière. Cela s'est traduit par une forte concertation et une communication soutenue au travers de **l'organisation de réunions** de consultations internes, de suivi ou d'événements publics ; de **manifestations** ou de consultations/sollicitations extérieures. **Dans le cadre de ces consultations, le CIBE a été amené à s'exprimer à plusieurs reprises, après avoir fédéré une position commune**, seul ou collectivement en fonction des formats (*voir chapitre « Contributions et consultations officielles »*). Citons notamment la poursuite des travaux très denses sur les directives européennes sur les énergies renouvelables « RED » II et III.

Le CIBE a aussi été présent auprès de ses partenaires : ADEME, SER, le CEEB¹, FBF, le CSF² et les CSFB³. Le CIBE est présent aux réunions de suivi et aux comités des utilisateurs des enquêtes CEEB (indices du bois-énergie). À noter, en parallèle, son engagement toujours très actif sur la **SSD (Sortie du Statut de Déchet) des emballages en bois** auprès du consortium « SSD-EB » pour l'appui des professionnels à sa mise en œuvre et son suivi.

Soulignons les travaux des différentes commissions qui, **grâce à l'implication de leurs membres**, élargissent l'expertise et la professionnalisation de la filière (*voir chapitre « Travaux des commissions du CIBE »*).

Le CIBE s'est investi pleinement dans **un programme annuel dense de communication renforcé**, rythmé par 1 journée technique et des conférences (salons, partenaires) pour continuer ses actions de diffusion, sans oublier les 3 formations en partenariat avec METROL et 1 auprès de l'INFOMA (L'Institut National de Formation des personnels du Ministère de l'Agriculture) et le renforcement de sa présence sur le réseau LinkedIn.

¹ Centre d'Études de l'Économie du Bois

² Comité Stratégique de Filière

³ Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois

Manifestations et interventions du CIBE

Organisées par le CIBE en orange

Février

» 5-6

Salon "Bio360" à Nantes

Conférences :

- La démarche « **EnR choix** » de l'ADEME ou comment optimiser au mieux les projets bois-énergie
- La directive européenne sur les énergies renouvelables dite **RED 2**, comment se met elle en œuvre pour la filière bois-énergie ?
- État des lieux et perspectives des **réseaux de chaleur** biomasse en France

Mars

» 3-4

Formation INFOMA

Juin

» 04

Journée Bois-Energie
« Bois-énergie et territoires, BOUCLONS LA BOUCLE »

» 16-19

Formation ENERBOIS

Juillet

» 1-3

Formation ADOBOIS

» 2

Assemblée Générale

Septembre

» 25

Journée Technique
"Décarboner les territoires avec des réseaux de chaleur au bois" à Rochefort-Montagne

Octobre

» 7-10

Salon Pollutec à Lyon

Conférences :

- L'**approvisionnement** en bois-énergie des chaufferies industrielles, c'est possible ! Actualité sur les exigences de la directive RED II (durabilité et Gaz à effet de serre)
- **Besoin de chaleur** (chauffage ou process industriel) ? Et si vous passiez au bois-énergie ?

Décembre

» 15-18

Formation ENERBOIS

Localisation des interventions



Nos actions

Nos actions répondent aux objectifs fixés par les statuts du CIBE :

Échanger, mutualiser, rassembler, analyser et diffuser les bonnes pratiques

Pour mener à bien ces actions, le CIBE met en place des réunions internes et de consultation, mais aussi l'animation de ses **4 commissions de travail**.

Réunions internes de travail et de consultation

En 2025, le CIBE s'est réuni à **20 occasions** autour de :

- 8 réunions statutaires :
 - 1 Assemblée Générale
 - 4 réunions de Bureau
 - 3 réunions du Conseil d'Administration
- 12 réunions des commissions
 - Commission APR : 4 réunions
 - Commission REX : 1 réunion
 - Commission MOP : 3 réunions
 - Commission ANI : 4 réunions

Travaux des commissions du CIBE

Grâce à l'expertise et aux contributions de leurs membres, les travaux des commissions ont abouti à **30 restitutions** (rapports, livrables...) publiées en 2025.

Un grand merci à nos membres et contributeurs pour leur investissement au bénéfice du développement collectif de la filière.

1) COMMISSION APR : APPROVISIONNEMENT DES CHAUFFERIES ET BIOCOMBUSTIBLES



Présentation de la commission

L’approvisionnement étant une des clés de réussite d’un projet bois-énergie, le travail du CIBE consiste à élaborer des recommandations autour des axes suivants :

- **Développement de l’approvisionnement et suivi des ressources bois/biomasse** mobilisées, ses évolutions, ses perspectives
ex : schémas-types de structures de collecte/transformation, logistiques et articulation avec les autres usages, durabilité des filières, diversification des ressources, plan/zone d’approvisionnement
- Contractualisation : **informations, données techniques et référentiels** relatifs aux **contrats entre fournisseurs et consommateurs**
ex : normes et de contrats types d’approvisionnement
- **Suivi du marché** : consommation /coûts / prix

Co-Présidents : Xavier COLLIN (BBEC) et Matthieu PETIT (Chaleur Bois Qualité plus)

Animatrice/Secrétaire : Clarisse FISCHER

Thématiques de travail pour la convention ADEME 2023-2025 :

- Diffuser les bonnes pratiques et renforcer les connaissances de la filière lors d’une **journée** ou rendez-vous techniques
- Recommandations sur les **zones d’approvisionnement**
- Analyse et recommandations sur les **plateformes** de préparation et de stockage des combustibles
- Analyse et recommandations sur les **indices CEEB** et leur utilisation dans les contrats d’approvisionnement des chaufferies

Les actions réalisées ou en cours de réalisation en 2025 sont listées ci-dessous.

Convention ADEME 2023-2025		
Action	Objectifs	Commentaires
Diffuser les bonnes pratiques et renforcer les connaissances de la filière lors d'une journée ou rendez-vous techniques	Mettre en place en région ou à distance, un rendez-vous d'échanges entre professionnels et de partages d'expériences avec des approvisionneurs expérimentés et innovants.	Le CIBE a proposé avec l'Association AMORCE un webinaire d'une heure le 22 mai 2025 pour former les initiateurs de Réseaux de chaleur & froid aux enjeux liés à l'approvisionnement en combustibles. 155 personnes s'y sont inscrites. Support en ligne ici : https://cibe.fr/nos-actions/conferences/
Recommandations sur les zones d'approvisionnement	Les installations bois-énergie doivent suivre un plan d'approvisionnement et justifier notamment d'une zone d'approvisionnement adaptée. Celle-ci doit être optimisée d'un point de vue technique, économique et environnemental, en tenant compte des ressources disponibles et des consommations. Cependant, des exigences complémentaires de limite de distance peuvent apparaître pour justifier d'une ressource locale, dont la définition n'est pas partagée. L'objectif est ainsi de faire un état des lieux des indicateurs pertinents et de communiquer sur les bonnes pratiques pour la filière et pour le grand public.	Cette étude aboutit à une proposition de nouvelle méthodologie d'analyse, favorisant d'abord la cohérence globale d'un plan d'approvisionnement. Des indicateurs à adapter à chaque projet ont été proposés pour justifier des choix de combustibles, de fournisseurs et stratégie logistique : par exemple la durabilité des combustibles et/ou leur diversification (ex : RED, RDUE) et les bonnes pratiques de récolte (ex : PEFC), la durabilité du transport via la distance moyenne d'approvisionnement, le bilan carbone du transport ou la multimodalité, la sécurisation logistique concernant le stockage au long de la chaîne d'approvisionnement etc.. Le rapport est en ligne ici (accès réservé aux adhérents du CIBE) : https://cibe.fr/mobilisation-de-la-ressource/

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
<p>Analyse et recommandations sur les plateformes de préparation et de stockage des combustibles</p>	<p>Les textes ICPE portant sur les plateformes de stockages et de préparation des combustibles sont nombreux, datés et ne sont pas ou plus adaptés à la réalité de la filière du stockage de bois-énergie aujourd’hui. De plus, ces textes sont sujets à interprétation, ce qui rend difficile leur application sur le terrain. L’objectif est de faciliter l’application de la réglementation par les professionnels et d’en partager les recommandations.</p>	<p>L’étude souligne que plusieurs exigences actuelles ne sont pas pertinentes et qu’elles peuvent fragiliser le bon fonctionnement des plateformes, dont le rôle stratégique est crucial pour la filière. Le rapport propose alors d’adapter les rubriques existantes ou de créer une rubrique spécifique aux plateformes bois-énergie. Une autre piste d’amélioration envisagée est de caractériser les combustibles bois-énergie pour permettre des modélisations plus justes des risques avec le logiciel FLUMilog. La diffusion des bonnes pratiques concernant la gestion du bruit et des poussières est également abordée.</p> <p>Elle est en ligne ici également (accès réservé aux adhérents du CIBE) : https://cibe.fr/production/</p>
<p>Analyse et recommandations sur les indices CEEB et leur utilisation dans les contrats d’approvisionnement des chaufferies</p>	<p>Après 10 ans de publication, les indices bois-énergie du CEEB ont abouti à une large généralisation des formules d’indexation avec un taux de contractualisation inédit pour la filière forêt/bois. Sur cette période, le panel des structures enquêtées s’est enrichi et la prise en compte du taux d’humidité des combustibles a été consolidée en 2017.</p> <p>Cependant, dans le contexte de crise que nous connaissons depuis deux ans, un décalage est ressenti entre l’évolution des indices et celle des prix constatés sur le terrain. Les objectifs de l’étude sont, d’une part, d’apporter des réponses à ces interrogations (dont la liste n’est pas exhaustive) et, d’autre part, de faire des recommandations pour optimiser la production et l’utilisation des indices bois-énergie du CEEB.</p>	<p>La production des indices de prix CEEB bois-énergie et les retours d’expérience des enquêtés et des utilisateurs ont été analysés. Des évolutions d’indices ont été simulées et les usages et modes d’indexation ont été comparés avec d’autres filières pour aboutir à des recommandations soumises à l’appréciation du comité de pilotage de l’étude.</p>

2) COMMISSION ANI : ANIMATION BOIS-ENERGIE

Présentation de la commission



Les premières structures d'animation bois-énergie ont été mises en place à la suite du « plan bois-énergie et développement local » de l'ADEME en 1994. En 2010, le CIBE a créé une commission dédiée à ces publics, appelée « Animation bois-énergie ». Les objectifs de la commission sont :

- Création d'un réseau d'animateurs bois-énergie, recensement et caractérisation des structures d'animation, organisation de rencontres annuelles, mutualisation des outils (cahiers de charges...)
- Valorisation du rôle des animateurs vis-à-vis des maîtres d'ouvrage, des bureaux d'études... et élaboration d'une plaquette de communication
- Consolidation des connaissances et compétences via le partage d'expériences

Co-Président : Grégory ZABALA (BOIS & ÉNERGIES 66)

Animatrice/Secrétaire : Élodie PAYEN

Thématiques de travail pour la convention ADEME 2023-2025 :

- Montée en compétences et partages d'expériences lors des **rencontres des animateurs bois-énergie**
- Bilan des **Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRt)** & complémentarité avec les animations existantes
- **État des lieux et modes de financement des structures d'animation**
- Démarchage des **copropriétés**
- Suivi des **performances environnementales** des installations
- « Nationalisation » du **concours « J'aime ma chaudière bois »**

Les actions réalisées ou en cours de réalisation en 2025 sont listées ci-dessous.

Convention ADEME 2023-2025		
Action	Objectifs	Commentaires
<p>Bilan des Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRt) & complémentarité avec les animations existantes</p>	<p>Créés en 2016, les CCRt ont permis de dynamiser les projets « chaleur renouvelable » sur les territoires de moyennes dimensions, hors champ du Fonds Chaleur. À l’heure actuelle, on en dénombre près de 150 répartis sur l’ensemble du territoire métropolitain. Y étaient incluses des animations et sept années après, plusieurs questions peuvent encore se poser : quels types de porteurs de projets ? Animation en interne ou déléguée aux structures d’animation bois-énergie en place ? Quels objectifs par EnR ? Quelle atteinte des objectifs ? Reconduction des contrats ? Délégation de la gestion des aides financière ? Quelles optimisations ?</p>	<p>Rapport finalisé intitulé « Bilan des contrats chaleur renouvelable (CCR) & complémentarité avec les animations existantes : approfondissement (2026-ANI-2) » diffusé à l’ADEME.</p> <p>Webinaire organisé à destination des Directions Régionales de l’ADEME le 9 octobre 2025.</p>

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
<p>État des lieux et modes de financement des structures d'animation</p>	<p>Les structures d'animation bois-énergie existent depuis les années 1990. Structures associatives œuvrant dans des domaines variés (énergie, agriculture, forêt), leur typologie, échelles d'action, modes de financement et nombre d'ETP ont été détaillés par différents travaux du CIBE, notamment la note de position du CIBE « Sept recommandations du CIBE pour dynamiser le développement de la filière sur les territoires avec l'appui des animateurs bois-énergie » de 2023.</p> <p>Il est primordial de continuer le suivi des structures impliquées dans cette dynamisation des filières locales et de la pérennité des financements dont elles bénéficient.</p>	<p>La France métropolitaine bénéficie d'un réseau d'experts bois-énergie historique, compétent, intégré et adapté aux territoires. Le CIBE dénombre près de 90 structures en 2025. L'animateur bois-énergie est ainsi connu et reconnu pour son expertise, que ce soit pour des projets de chaufferies dédiées ou de réseaux de chaleur par les institutionnels, collectivités, professionnels, industriels et maîtres d'ouvrage locaux.</p> <p>Depuis 2015 avec le soutien à la prospection chaleur renouvelable (Contrat Chaleur Renouvelable territorial), leurs missions ont été amenées à se spécialiser par périmètre d'actions ; les compétences des animateurs bois-énergie en expertise et en coordination les rendent indispensables, d'autant plus dans un contexte de réflexion soutenue sur les questions de ressources bois et de complémentarité des énergies renouvelables (démarche « EnR'Choix »). Le financement pérenne et direct de leurs actions est donc à consolider.</p> <p>La note de position produite par le CIBE « Animation chaleur renouvelable : Bois-énergie, une expertise à maintenir » en 2025 devrait contribuer à faire valoir ce constat.</p> <p>Lien pour la télécharger : https://cibe.fr/animation-bois-energie/</p>

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
<p>Démarchage des copropriétés</p>	<p>L'objectif est d'identifier les freins spécifiques au développement du bois-énergie en copropriétés et formuler des recommandations concrètes à destination des animateurs bois-énergie.</p>	<p>Le travail mené autour du développement du bois-énergie en copropriétés a permis de structurer une réflexion collective et d'aboutir à plusieurs livrables concrets à destination des animateurs bois-énergie et autres acteurs de terrain.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un rapport détaillé « Bois-énergie en copropriétés - Freins et recommandations (2025-ANI-1) » • Un tableau de recensement des projets bois-énergie en copropriété à consolider • Une présentation PowerPoint de synthèse des résultats • Des fiches techniques et annexes synthétiques <p>Le rapport est en ligne ici (accès réservé aux adhérents du CIBE) : https://cibe.fr/mutualisation-des-outils/</p>

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
<p>Suivi des performances environnementales des installations</p>	<p>Les contraintes environnementales (émissions gazeuses et particulaires) sont de plus en plus prégnantes sur les installations non suivies par les services déconcentrés de l'État (DREAL, DRIEE), c'est-à-dire hors du champ des « Installations Classées pour le Protection de l'Environnement » ou ICPE (de puissance installation inférieure à 1 MW). L'étude « ACIBIOQA » menée par l'ADEME en 2023 a permis de détailler cette situation et d'amorcer des propositions de bonnes pratiques. Les animateurs, à l'appui des porteurs de projets de ce type d'équipements, depuis l'émergence de l'idée, sont les plus à même d'apporter leur expertise pour les aider à minimiser l'impact de ces installations sur l'environnement.</p>	<p>Deux rapports produits à destination des adhérents en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Recommandations pour améliorer les performances environnementales des installations biomasse : élaboration d'une note pédagogique (2025-ANI-2) » → cette note propose des recommandations concrètes, organisées sous forme de fiches et selon les trois phases clés du cycle de vie d'une chaufferie : conception, réception et exploitation. L'application systématique de ces bonnes pratiques permet non seulement de réduire les émissions polluantes, mais aussi d'améliorer la durabilité technique et économique des installations. • « Suivi des performances environnementales des installations - Outils des animateurs (2025-ANI-3) » → pour mettre en œuvre ces recommandations, quels sont les outils existants ou à créer pour les animateurs bois-énergie ?

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
<p>« Nationalisation » du concours « J'aime ma chaudière bois »</p>	<p>Ce concours a été initialement lancé dans le cadre du "Plan Bois-énergie Bretagne" en Bretagne, puis élargi aux Pays de la Loire. Il vise à mettre en lumière les histoires enthousiastes et enthousiasmantes des propriétaires/utilisateurs de chaudières automatiques au bois et a, d'ailleurs, été lauréat des premiers trophées des savoir-faire innovants des animateurs bois-énergie du CIBE en 2023.</p> <p>Les animateurs bois-énergie, experts sur le sujet et au cœur des territoires seront les relais indispensables pour assurer le succès de l'événement.</p>	<p>Afin de changer le regard porté sur les chaufferies et de démontrer leur fiabilité, leur performance et les solutions pour simplifier leur usage, un concours de mise en valeur d'installations bois a été initié. En mettant en avant des retours d'expérience concrets et des installations exemplaires, ce concours vise à démystifier les chaufferies bois et à valoriser leur rôle dans la transition énergétique. Porté, à partir de 2024, par un partenariat entre le CIBE et FIBOIS France, il couvre aujourd'hui huit régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'édition 2024-2025 a confirmé son attractivité en rassemblant près d'une vingtaine de candidatures, un nombre qui croît depuis la création du concours, reflétant ainsi l'intérêt grandissant des collectivités et des professionnels pour valoriser les solutions bois-énergie. Ces participations, issues de territoires variés, illustrent la diversité des projets mis en œuvre.</p> <p>Rapport produit à destination de l'ADEME : « Nationalisation » du concours « J'aime ma chaudière bois » (2025-ANI-4)</p>

3) COMMISSION MOP : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET MONTAGE DE PROJETS DE CHAUFFERIES



Présentation de la commission

Dans l'habitat, le tertiaire ou l'industrie, le CIBE apporte son savoir-faire dans le dimensionnement, le montage, le développement et la promotion des projets bois-énergie. Par le recensement et l'analyse des modes de financement, taxes et instruments du marché, et la typologie des projets, il aide à renforcer leur équilibre économique. Les objectifs de la commission sont de :

- Identifier les besoins des collectivités et de leurs exploitants, notamment en matières administrative et juridique, à tous les stades de l'élaboration d'un projet (de l'étude préalable au contrôle de l'exécution du service).
- Proposer un programme d'action pour le développement de ces chaufferies et réseaux.
- Recenser, aux plans national et régional, les modes de financement publics et assimilés des différentes catégories de projets.
- Réaliser une typologie des projets et effectuer des simulations à partir de cas concrets afin d'évaluer l'efficacité et l'impact des aides et des modes de financement disponibles.
- Proposer des mesures incitatives pour des opérations dans l'industrie ou l'habitat/tertiaire jugées intéressantes au plan technico-économique, mais qui n'aboutissent pas, faute de soutien ou de financement approprié.

Co-Présidents : Gilles CHAMIELEC (ENGIE Solutions) et Nibal EL ALAM (Kairos Ingénierie)

Animateur/Secrétaire : Ludovic PRIEUR

Thématiques de travail pour la convention ADEME 2023-2025 :

- Recensement des **installations bois-énergie collectives et industrielles**
- Manifestation de promotion du bois-énergie à destination des **industriels**
- Journée technique de **promotion des réseaux de chaleur**
- Recensement des **formations initiales** traitant du bois-énergie
- Développement des **petits réseaux de chaleur au bois**

Les actions réalisées en 2025 sont listées ci-dessous.

Convention ADEME 2023-2025		
Action	Objectifs	Commentaires
Recensement des installations bois-énergie collectives et industrielles	<p>Le recensement national porté par le CIBE vise à collecter, structurer et mettre à jour les données techniques, économiques et juridiques relatives aux installations bois-énergie sur le territoire national.</p> <p>Ce travail collaboratif, mené en lien avec les animateurs régionaux, permet de suivre l'évolution du parc d'installations, de valoriser les dynamiques territoriales et d'alimenter les analyses nationales.</p>	<p>Le travail d'identification des données complémentaires à collecter a permis d'établir qu'il n'est pas pertinent dans le contexte actuel d'ajouter de nouvelles données à ce recensement. Cependant, de nouvelles analyses et exploitations des données, par exemple pour mieux connaître l'impact environnemental de la filière, ont été mises en place. Il a en parallèle permis l'amélioration de l'enquête transmise aux animateurs.</p> <p>Concernant le recensement, 11 retours ont été obtenus, permettant à 11 Régions (sur 13) métropolitaines françaises de bénéficier d'une actualisation de leurs informations. Nous avons pu produire de nombreuses analyses et cartographies nationales et/ou agrégées par région : nombre d'installations, puissances bois cumulées, consommation, types d'usages de la chaleur et ratios associés (puissance installée par région par million d'habitants). Ce travail a permis de mettre en évidence une augmentation significative du nombre et de la puissance des installations bois-énergie du parc depuis 2023.</p> <p>Il est à disposition de nos adhérents en ligne ici : https://cibe.fr/documents/parc-installations-bois-energie/</p>

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
<p>Manifestation de promotion du bois-énergie à destination des industriels</p>	<p>Le CIBE et CBQ+ co-organisent le village bois-énergie du 7 au 10 octobre 2025 à Pollutec (Lyon Eurexpo) pour la 3ème fois avec 9 professionnels de l’amont et de l’aval de la filière : ABSRA, Bois Énergie France, Hargassner, Laboratoire Bois-Energie (FIBOIS 26/07), Noremat, Propellet, Saelen Energie – Heizomat France, Voé et Weiss France.</p>	<p>À cette occasion, le CIBE est intervenu dans deux conférences portées par les commissions APPRO et MOP : l’une consacrée aux enjeux de la RED III et de l’approvisionnement biomasse, l’autre aux solutions de décarbonation des procédés industriels par le bois-énergie.</p> <p>Cette participation a permis de valoriser les travaux du CIBE, de renforcer les échanges avec les acteurs de la filière et d’accroître la visibilité des enjeux liés à la chaleur renouvelable pour les industries</p>
<p>Journée technique de promotion des réseaux de chaleur</p>	<p>Cette journée vise à valoriser les dynamiques locales autour des réseaux de chaleur bois de petite puissance en zone rurale, en mettant en lumière les retours d’expérience, les leviers techniques et les montages contractuels adaptés.</p> <p>Elle s’adresse principalement aux collectivités territoriales, afin de les accompagner dans la structuration et le déploiement de projets bois-énergie adaptés à leurs contraintes.</p>	<p>Le CIBE a organisé le 25 septembre 2025 à Rochefort-Montagne et La Bourboule une Journée Technique consacrée à la décarbonation des territoires via les réseaux de chaleur bois de petite et moyenne puissance. Cette journée, organisée avec l’appui de l’Aduhme et de TE63, a combiné conférences, retours d’expériences et visites des réseaux de chaleur bois de Rochefort-Montagne (1,4 MW bois, 4 km de réseau, 80 sous-stations) et de La Bourboule (2,5 MW bois, 6 km de réseau, 90 sous-stations).</p> <p>Les échanges ont permis d’aborder les modèles de montage adaptés aux petites collectivités, les enjeux de financement, d’acceptabilité et les perspectives liées aux projets multi-ENR.</p> <p>Les supports sont en ligne ici : https://cibe.fr/journees-techniques/jt-reseaux/</p>

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
<p>Recensement des formations initiales traitant du bois-énergie</p>	<p>Ce recensement vise à identifier les besoins de formation de la filière bois-énergie à l’horizon 2030 et dresser un état des lieux des formations initiales existantes en lien avec le bois-énergie.</p> <p>Elle vise à mieux anticiper les tensions en recrutement en recensant les cursus pertinents, leurs contenus, leurs volumes horaires, ...</p>	<p>Ce rapport présente un état des lieux national des formations initiales en lien avec la filière bois-énergie en 2025, réalisé à partir d’un recensement exhaustif et consolidé avec les acteurs régionaux. Il dresse une vision d’ensemble de l’offre de formation disponible sur le territoire, en analysant la répartition par types de diplômes, par positionnement au sein de la chaîne de valeur (amont, aval, transversal) et selon les modes d’apprentissage proposés (continue, alternance). L’étude met en perspective ces résultats avec les dynamiques régionales de la filière — nombre d’installations, puissance cumulée, niveau de consommation ou rapport à la population — afin d’identifier les convergences, spécificités ou éventuels décalages territoriaux.</p> <p>Il est à disposition de nos adhérents en ligne ici : https://cibe.fr/documents/recensement-formations-initiales-liees-bois-energie-2025-mop-6/</p>
<p>Développement des petits réseaux de chaleur au bois</p>	<p>Le groupe de travail vise à identifier les freins spécifiques et les leviers adaptés au développement des réseaux de chaleur bois en zone rurale, souvent portés par de petites collectivités.</p> <p>L’objectif est de produire des propositions concrètes (juridiques, techniques, économiques) pour faciliter leur mise en œuvre, en tenant compte des enjeux de densité, de montage contractuel, de fiscalité et d’acceptabilité locale.</p>	<p>Le CIBE a poursuivi ses travaux sur le développement des petits réseaux de chaleur au bois à travers plusieurs échanges approfondis avec des acteurs de terrain (exploitants, syndicats d’énergie, collectivités, bureaux d’études). Ces travaux ont permis d’identifier les principaux freins techniques, économiques, réglementaires et organisationnels rencontrés par les petites collectivités dans le montage de leurs projets.</p> <p>Ils ont abouti à la rédaction d’un rapport de synthèse visant à formuler des pistes d’amélioration et d’accompagnement adaptées aux petits réseaux de chaleur.</p>

4) COMMISSION REX : RETOUR D'EXPERIENCE DE CONCEPTION, CONSTRUCTION ET EXPLOITATION

Présentation de la commission



La commission REX a pour vocation de mettre en commun les retours d'expérience issus des phases de conception, de construction et d'exploitation des installations bois. Son objectif est de favoriser la coopération entre les nombreux acteurs du secteur, de définir les règles de l'art et, ce faisant, accroître la performance de la filière. Elle soutient également la recherche et la promotion des innovations. Trois méthodes d'investigation, complémentaires sont appliquées par la commission :

- L'**analyse chronologique d'un projet**, depuis la promotion du bois-énergie et la vision initiale du maître d'ouvrage jusqu'à l'exploitation opérationnelle de l'installation ;
- L'**étude des dysfonctionnements techniques** observés lors du fonctionnement des chaudières bois ou de leurs équipements
- L'**analyse et la comparaison de technologies** en mettant en lumière leurs atouts et limites.

Les conclusions issues de ces travaux doivent permettre, par leur vulgarisation et leur prise en compte, d'optimiser le parc national des chaufferies bois. Elles visent également à évaluer les réalisations au regard des résultats obtenus par rapport à ceux escomptés à l'origine, afin de définir si besoin les actions correctives, confirmatives ou d'optimisation.

Co-Présidents : Yves ARNAUD (Engie Solutions) et Jan de HOOG (Exoceth / Best Energies)

Animatrice/Secrétaire : Benoît MEAUDRE (entre juin 2023 et décembre 2024), arrivée de Léa ROUBLIQUE en juin 2025

Thématiques de travail pour la convention ADEME 2023-2025 :

- Diffuser les bonnes pratiques et renforcer les connaissances de la filière lors de **journées techniques**
- Guide de choix des systèmes de **stockage/manutention/convoyage** du bois-énergie
- Guide des bonnes pratiques du **ramonage**
- Retours d'expérience sur les **chaudières en cascade** et l'appoint bois
- Retours d'expérience sur la **gestion technique centralisée** (GTC)

Les actions réalisées ou en cours de réalisation en 2025 sont listées ci-dessous.

Convention ADEME 2023-2025		
Action	Objectifs	Commentaires
<p>Guide de choix des systèmes de stockage / manutention / convoyage du bois-énergie</p>	<p>Ce guide présente les principales technologies disponibles pour le stockage, le désilage et le convoyage de la biomasse dans les installations bois-énergie de puissances comprises entre 1 et 20 MW.</p>	<p>Ce rapport détaille les différents types de silos existants, en mettant en avant leurs caractéristiques techniques et avantages/inconvénients. Chaque mode de désilage est ensuite analysé, selon la même méthodologie. Enfin, les principales technologies de convoyage sont passées en revue. La seconde partie du guide propose des outils d'aide à la décision à travers des tableaux synthétiques permettant de comparer les technologies selon la puissance des chaufferies et leurs caractéristiques techniques. Le guide insiste sur l'importance d'adapter la technologie au contexte, notamment en fonction des volumes à traiter, de la fréquence des livraisons et du type de biomasse utilisée (plaquettes, broyat, granulés...).</p> <p>Il est en ligne ici (accès réservé aux adhérents du CIBE) : https://cibe.fr/genie-civil/</p>

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
<p>Guide des bonnes pratiques du ramonage</p>	<p>Le ramonage des chaufferies bois-énergie est une opération essentielle, à la croisée de la sécurité, de la réglementation, la durabilité des équipements et de la performance énergétique.</p>	<p>Ce guide présente les obligations réglementaires, les techniques et outils de ramonage, ainsi que les bonnes pratiques à adopter pour optimiser les interventions, pour prévenir les risques d'incendie, d'intoxication ou d'explosion. Il décrit également les différentes technologies de ramonage automatique, notamment celles qui peuvent être intégrées à la ligne de production de chaleur.</p> <p>Un premier livrable a été rédigé en 2025 à partir de données bibliographiques. Ce sujet fait l'objet d'un travail complémentaire pour la convention 2025-2027, à partir des retours d'expériences des professionnels.</p> <p>Il est accessible à nos adhérents en ligne ici : https://cibe.fr/nos-actions/exploitation/</p>
<p>Etat des lieux sur les chaudières en cascade et l'appoint bois</p>	<p>Dans un contexte où la filière bois-énergie fait l'objet d'interrogations quant à la durabilité de la ressource, à l'évolution des dispositifs de soutien et à la maîtrise des émissions, l'optimisation technico-énergétique des installations devient un enjeu prioritaire. Les chaufferies en cascade, combinant plusieurs générateurs bois, constituent une approche pertinente pour améliorer la flexibilité, la fiabilité et le rendement global des systèmes de production de chaleur renouvelable.</p>	<p>Les recommandations issues de l'étude insistent sur la simplicité fonctionnelle, la robustesse de la régulation, et la cohérence d'ensemble entre les générateurs, les circuits et les automatismes. Ces éléments apparaissent déterminants pour garantir la performance réelle des installations et consolider la crédibilité technique du bois-énergie dans un contexte en mutation.</p> <p>Il est accessible à nos adhérents en ligne ici : https://cibe.fr/analyse-des-technologies/</p>

Convention ADEME 2023-2025

Action	Objectifs	Commentaires
Retours d'expérience sur la gestion technique centralisée (GTC)	Dans un objectif d'exploiter des installations de façon toujours plus performante (optimisation du rendement, contrôle des émissions) la GTC et/ou la GMAO sont des solutions qui peuvent être pertinentes. À ce jour, le GMAO et la GTC sont surtout développées, sur des installations de grande puissance. Les professionnels souhaiteraient mener une étude pour l'intérêt d'une généralisation et sous quelles conditions	<p>Les retours mettent en évidence des bénéfices significatifs en matière de suivi des performances, de détection précoce des dysfonctionnements et d'optimisation des réglages. Toutefois, des difficultés subsistent, notamment sur la lisibilité des interfaces, la compatibilité entre systèmes, la fiabilité de la transmission des données et la formation des exploitants.</p> <p>Le rapport est accessible à nos adhérents en ligne ici : https://cibe.fr/analyse-des-technologies/</p>

Fédérer et contribuer : consultations, actions et suivis

En 2025, le CIBE a également été sollicité et pu s'exprimer auprès de plusieurs partenaires publics, souvent en partenariat avec d'autres structures de la filière voire en fédérant les consortiums dédiés par action. Cela a permis d'aider au développement de la filière, valoriser les professionnels et œuvrer à une meilleure prise en compte des leviers à son développement et atteindre les objectifs ENR.

1) CONTRIBUTIONS ET CONSULTATIONS OFFICIELLES

Cette année, celles-ci constituent un travail soutenu d'appui à la fin de mise en œuvre de la directive RED II (Renewable Energy Directive) et à l'anticipation de RED III applicable à partir de mai 2025, qui a mobilisé très fortement la filière et le CIBE. Également le suivi et les contributions pour la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ont représenté un engagement fort du CIBE. Enfin le CIBE a coordonné et coordonne encore deux études importantes concernant les statistiques bois-énergie et l'enquête sur les indices de prix du bois-énergie du CEEB.

a) TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE DITE « RED II »

En 2009, la directive RED I concernait les biocarburants (dont le biogaz transport), les bio-liquides, portait sur la biomasse agricole (et déchets/résidus), sur les critères amont (préservation de biodiversité et préservation du stockage en carbone des terres, zones humides et des tourbières).

En 2018, la directive RED II a étendu la précédente à de nouvelles filières (combustibles et carburants solides et gazeux, électricité et chaleur), et à la biomasse forestière pour une application en 2021. Cette directive a un impact sur l'ensemble de la filière forêt bois, car elle exige notamment, pour les installations de seuil de puissance supérieure à 20 MW et celles soumises à quotas carbone :

- Le respect des critères de durabilité et de réduction des GES (Gaz à Effet de Serre) pour que les chaufferies puissent bénéficier d'aides d'État et leur production de chaleur comptabilisée dans les objectifs nationaux et européens.
 - Pour toutes les installations, pour les critères de durabilité
 - Pour les nouvelles, à partir du 1er janvier 2021 pour les critères GES
 - Pour les déchets et résidus (comme les connexes de scieries) autres que de l'agriculture et sylviculture, seuls les critères GES s'appliquent
- La nécessité pour les opérateurs économiques (installations et fournisseurs) de prouver le respect des critères par des contrôles indépendants.

L'attention porte notamment sur l'impact pour les plus petites structures qui risquent de ne pouvoir y répondre alors qu'elles sont intégrées aujourd'hui dans une filière structurée d'approvisionnement territorial (inférieur à 100/200km) et sur le surcoût pour des matières à coup faible voire négatif pour certaines.

Depuis 2021, le CIBE coordonne le consortium constitué des structures suivantes : CNPF, COPACEL, FEDENE, FNB, FNCOFOR, FNEDT, FRANSYLVA, ONF/ONFE, SER, UCCFF, ainsi que CBQ+. Ces structures ont souhaité travailler ensemble compte tenu de l'enjeu pour la filière.

Ce consortium a mis en place les outils suivant à destination des professionnels et a diffusé les évolutions des doctrines accompagnant les différentes étapes de mise en œuvre :

- Une analyse de risques de non-respect des critères RED en France a été lancée avec le soutien du MAA et de l'ADEME, ainsi que la participation du MTE. Elle a été publiée en mars 2023 sur le site du MASA puis traduite.
- Le rapport sur la constitution de valeurs GES dans la filière bois-énergie française (Directive RED-II) a été publié en février 2024 afin que la filière puisse s'y référer pour le calcul des gaz à effet de serre pour les installations qui y sont soumises.
- Des fiches techniques de mises en œuvre des exigences RED II ont également été mises en ligne.

Les échanges avec les pouvoirs publics ont permis une mise en œuvre progressive avec un délai maximum qui s'est achevé fin 2025.

En 2023, la directive RED III a étendu la précédente notamment aux installations bois-énergie entre 7,5 et 20 MW bois, avec des durcissements des critères de durabilité pour la filière bois-énergie, le renforcement et l'extension des critères de GES aux installations existantes. Cette directive a également demandé aux États membres de justifier de la non distorsion des usages indus sur le marché des matières premières issues de la biomasse et de l'incidence négative sur la biodiversité, l'environnement et le climat

Le 20 mars 2025 a eu lieu un webinaire de présentation des travaux du consortium à destination des Directions Régionales de l'ADEME. Les informations et supports de présentations sont disponibles ici : <https://cibe.fr/nos-actions/conferences/>.

La date limite d'entrée en vigueur de RED III était le 21 mai 2025. Des travaux ont débuté en France mais la transposition n'était pas encore effective au 31 décembre 2025.

Le Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche a publié le 17 juillet 2025 les modalités d'application de la directive RED et des audits depuis la date limite de transposition de la directive RED III (21 mai 2025) : **clause « grand-père »** présentées le 2 juillet 2025.

En 2025, les travaux de mise à jour de l'analyse de risques ont débuté.

En 2025, le rythme des réunions du consortium s'est poursuivi de manière dense pour accompagner au plus juste la filière, et communiquer sur les évolutions régulières.

Retrouvez toutes les informations sur la page dédiée : <https://cibe.fr/red/>

b) ÉTUDE SUR LES STATISTIQUES DU BOIS-ENERGIE

Les objectifs de cette étude démarrée en 2024 sont de

- Inventorier et qualifier les sources de données disponibles sur la production, les flux d'échanges et la consommation de bois-énergie, sous ses différentes présentations, en France métropolitaine (quantités)
- Identifier l'origine des **données compilées par les principales parties prenantes pour générer des totaux nationaux** de production ou de consommation de bois-énergie
- Réaliser une **préfiguration de bilan ressources / usages pour le bois-énergie**, exprimé dans toutes les unités courantes et montrant le degré de fiabilité/actualité des sources de données
- Décrire les conditions souhaitables pour **l'actualisation régulière de ce bilan et son analyse contextualisée par les professionnels de la filière forêt / bois**.
- Poser les bases d'un dispositif permettant une **vision partagée de la filière bois-énergie** (productions, marchés, flux)

Cette étude est soutenue par le MASA et le MTE.

Les travaux de 2024 et 2025 ont abouti aux réalisations suivantes :

- **Présentations réciproques des membres du GT et des enquêtes / études** sous leur responsabilité et recueil des **attentes des parties prenantes et hiérarchisation des travaux** à réaliser.
- Analyse des **données disponibles sur les combustibles issus directement de la forêt et d'autres boisements** (plaquettes forestières et assimilées, bûches) **et manufacturés** (granulés de bois, briquettes, charbon de bois).
- Dans la perspective d'un élargissement du périmètre de l'enquête SSP EXF-SRI, inventaire des codes NAF des entreprises produisant des plaquettes forestières et assimilées
- **Facteurs de conversion** : description de la **problématique générale** ; élaboration de la **méthodologie détaillée pour les plaquettes forestières et assimilées**, avec ses résultats.
- **Analyse des tableaux JWEE (Joint Wood Energy Enquiry) dans le détail** ; traitement des questions associées à la saisie de la JWEE 2023.
- Analyse critique des **données du commerce extérieur du BE** : codes douaniers concernés et leur périmètre, données disponibles sur l'import et l'export.
- Première analyse des **données disponibles sur les écorces**.
- Travaux en sous-groupe CIBE/SDES/DGEC pour la **comparaison des méthodologies pour les usages**.

c) SFEC/SNBC/PPE

La stratégie énergie climat a pour objectif de définir la future stratégie de la France sur l'énergie et le climat et en définir la feuille de route en s'appuyant sur la loi de programmation énergie climat (LPEC), la 3^{ème} stratégie nationale bas carbone (SNBC), la 3^{ème} programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2030/2035 ainsi que le 3^{ème} plan d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Le CIBE a construit les objectifs pour le bois collectif et industriel, présenté lors de l'Assemblée Générale du CIBE de juin 2022. Une note conjointe CIBE/SER a été diffusée pour l'ensemble du bois-énergie domestique, collectif et industriel.

En 2023, le CIBE a diffusé ses travaux (Plénière, échange avec Carbone 4) et les a portés dans le cadre du plan Marshall de la chaleur renouvelable du Club de la chaleur renouvelable et de récupération.

En 2024, le CIBE, en lien avec ce Club, a mené des travaux sur la régionalisation des objectifs de la PPE, basés sur le potentiel de décarbonation des besoins. En 2025, ceux-ci ont été présentés aux DREAL.

En 2025, le CIBE a établi une note de contribution pour le « run3 » de la SNBC et la PPE.

d) GIS BIOMASSE (GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE) ET CTI (COMITE TECHNIQUE INTERFILIERE)

La gouvernance de la biomasse est un sujet interministériel, étant au croisement de l'agriculture, de l'énergie et des matériaux. Elle se décline au niveau régional en s'appuyant sur les Cellules biomasse et les collectivités territoriales.

Le GIS est une initiative de quatre opérateurs de l'État (IGN, INRAE, FAM, ADEME). Il s'agit d'une instance scientifique et technique qui a pour but de produire des analyses, des données et des méthodes sur la biomasse et les équilibres ressources-usages. Le GIS présente à la CTI ses travaux et recueille leurs avis. Son périmètre s'étend à toute la France métropolitaine et à toute biomasse.

La CTI est donc une instance de discussion avec le GIS, les parties prenantes, l'État et les opérateurs afin d'échanger sur les différents besoins et enjeux. Le CIBE a été nommé à la CTI et participe notamment au GT Biomasses et transitions. En 2025, les échanges ont porté notamment sur les chiffres clés élaborés par le GIS, la politique Bioéconomie de l'UE, et la Stratégie Nationale Bas Carbone.

e) AUDITIONS AUPRES DU SENAT

Le CIBE a été auditionné deux fois en 2025 par le Sénat, dans la cadre de la **Mission d'information relative à la compétitivité de la filière bois française** Commission économique du Sénat. Une **contribution écrite a fait suite à ces auditions.**

2) ACTIONS TRANSVERSES THEMATIQUES AUPRES DE NOS PARTENAIRES

a) ADEME

Cette année 2025, le CIBE a participé aux comités de pilotage suivants :

- **Analyse de Cycle de Vie de la production de chaleur à partir de bois dans des appareils de chauffage domestiques**, dont l'objectif est de réaliser un bilan environnemental comparatif de différents scénarios de production de chaleur à partir du bois dans des appareils domestiques en appliquant la méthodologie de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) mais également de la compléter par des évaluations spécifiques (pratiques sylvicoles, qualité de l'air, comparaison avec fossiles et électriques), réalisée par le FCBA. La finalisation a eu lieu début 2026.
- **Etude d'analyse de cycle de vie relative aux biocarburants** dont l'objectif est l'actualisation de l'étude de 2010, c'est-à-dire une ACV des biocarburants conventionnels et avancés produits et utilisés en France, du puit à la pompe. En alignement avec les normes ISO 14040 et 14044 et les recommandations du référentiel ILCD, elle permettra la comparaison des impacts environnementaux des biocarburants et biogaz étudiés en vue de pistes d'écoconception éventuelles. Etude réalisée pour In Extenso et IFO Energies nouvelles (Mandataires) et réalisées par Arvalis et le FCBA.
- **Démarches paysagères et filières bois forestiers et bocagers**, dont les objectifs sont (i) Evaluer la plus-value des démarches paysagères pour aborder les problématiques de gestion durable des forêts et du bocage ainsi que le développement de la filière bois (énergie/matériau). (ii) Imaginer comment ces démarches paysagères pourraient être mieux accompagnées par l'ADEME dans le cadre de ses dispositifs. Étude réalisée par l'Agence Sonia Fontaine et Rémy Bercovitz.
- **Comité technique Base Empreinte**, dont l'objectif est la fusion de la Base IMPACTS et le centre de Ressources qui hébergeait la Base Carbone pour constituer la Base EMPREINTE. RDC Environnement en est l'AMO. Un partenariat a été établi avec Ecoinvent, pour des travaux jusqu'en 2027.

b) Consortium « SSD EB »



SSD-EB
Sortie de Statut de Déchet
Emballages en Bois

La démarche d'accompagnement des entreprises à la mise en place de la Sortie de Statut de Déchet des broyats d'emballages en bois a été portée entre 2015 et 2022 par l'association ECO-BOIS qui a réalisé un travail important d'accompagnement des producteurs de combustibles

bois permettant à tous les opérateurs, quelle que soit leur taille, d'adapter rapidement leur organisation et obtenir la certification requise au titre de l'arrêté du 29 juillet 2014.

Depuis janvier 2023, les missions de cadrage et suivi de la démarche sont assurées par un consortium « SSD – Broyats d'emballages en bois » regroupant AMORCE, CIBE, FEDENE, FEDEREC et FNB. La gestion courante est confiée au CIBE.

Le CIBE a été et est en charge des actions suivantes :

- Réponse aux demandes d’informations : téléphone + forum et FAQ – Foire aux Questions
- Livraison des kits outils : gestions des accès – administratifs (vérification, suivi, facturation)
- Suivi de la trésorerie
- Communication

En 2025, le kit outils a été actualisé, un rendez-vous avec la DGPR a eu lieu et une formation des opérateurs à l’usage de « Trackdéchets » a été organisée avec l’intervention du BRGM.

La liste des sites certifiés est régulièrement mise à jour et disponible sur le site du CIBE : <https://cibe.fr/consortiumssd/>

c) FBF

Le CIBE participe régulièrement aux Conseils d’Administration, et suit la veille européenne. Il participe également à la **démarche d’utilité sociétale de la filière forêt – bois – « Utile par essence »**. <https://www.utileparessence.fr>



Figure 1 : « La roue de l’utilité sociétale de la filière forêt-bois » (France Bois Forêt, 2015)

d) COMITE STRATEGIQUE DE FILIERE (CSF)

Depuis sa création en 2014, le Comité Stratégique de filière bois organise, avec les membres signataires du contrat stratégique de filière, une gouvernance basée sur la participation de tous aux projets structurants menés en filière complète. Il bénéficie d'un fonctionnement interministériel et interprofessionnel renforcé facilitant l'alignement d'objectifs et de contributions pour les politiques publiques.

En 2023, la feuille de route du CNI est recentrée sur 4 priorités : (1) transition écologique / (2) réindustrialisation, souveraineté et compétitivité / (3) innovation et digitalisation / (4) développement des compétences et de l'attractivité. Ces 4 axes ont été également retenus pour intégrer les contrats des filières ; la coopération inter-filières au travers de projets est également encouragée. Le CIBE est signataire de ce contrat de filière en tant que partenaire associé. Une nouvelle programmation devrait être discutée en 2026.



Les échanges portent notamment sur le développement des filières industrielles de la filière. Concernant le bois-énergie, y a été discuté les projets de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, de Stratégie Nationale Bas Carbone, ainsi que de la mise en œuvre de la directive des énergies renouvelables RED.

e) CONSEIL SUPERIEUR DE LA FORET ET DU BOIS (CSFB)

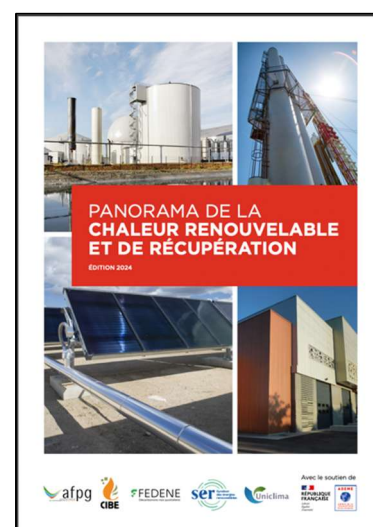
Le Conseil supérieur de la forêt et du bois peut être consulté par les ministres chargés des forêts, de l'environnement et de l'industrie et formuler des propositions sur toute question relative au secteur de la forêt et du bois. A leur demande ou à celle d'un autre ministre, il examine l'incidence des autres politiques nationales ou européennes d'intérêt général sur la forêt, ses produits et ses services, et formule un avis transmis au ministre demandeur, au Premier ministre, au président du Sénat et à celui de l'Assemblée nationale. Certains de ses travaux peuvent être confiés, par arrêté du ministre chargé des forêts, à des comités spécialisés constitués en son sein qui lui en rendent compte régulièrement. L'arrêté prévoit également les règles de fonctionnement de ces comités spécialisés. Ces comités peuvent s'adjoindre des experts extérieurs au conseil et qui ne peuvent avoir qu'un rôle consultatif.

Depuis mars 2023, le CIBE est membre du Conseil supérieur de la forêt et du bois, dont il suit les échanges.

f) SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES (SER)

Le CIBE participe aux Bureaux « bois-énergie » du SER et suivi les groupes de travail bois-énergie, et réciproquement pour le SER, ceci afin de travailler collectivement sur les sujets communs et d'assurer une complémentarité des actions qui le nécessitent.

Le CIBE a notamment participé à la nouvelle édition du panorama de la chaleur renouvelable et de récupération.



g) CLUB DE LA CHALEUR RENOUVELABLE ET DE RECUPERATION

En 2022, les membres du Club de la chaleur renouvelable et de récupération ont proposé un plan ambitieux et réaliste au gouvernement, aux élus et aux Français : le « Plan Marshall pour la chaleur et au froid EnR&R ». Il doit permettre de produire plus de 300 TWh d'EnR&R dès 2030, soit plus de la moitié de nos besoins de chaleur et de froid. Compte tenu du dynamisme actuel, les réseaux pourraient ainsi livrer 73 TWh de chaleur et plus 4 TWh de froid d'ici la fin de la décennie. Ce plan reprend les objectifs que le CIBE avait élaborés pour la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Ce plan présente plus de 60 mesures pour produire 54% de notre chaleur et froid à partir d'énergies locales renouvelables et de récupération (EnR&R) d'ici 2030.



En 2024, les travaux du Club ont mené notamment à une régionalisation de ces objectifs en lien avec le projet de PPE.

Et en mai 2025, une présentation de ce travail a été fait auprès des DREAL.

Le CIBE a également été partenaire de la journée de la chaleur et du froid renouvelables du 4 février 2025.

h) COMITE DES UTILISATEURS DES INDICES CEEB



Le CIBE participe aux comités de suivi ainsi qu'aux comités des utilisateurs des indices nationaux sur le bois-énergie.

Après 10 ans de publication, les indices bois-énergie du CEEB ont abouti à une large généralisation des formules d'indexation avec un taux de contractualisation inédit pour la filière forêt/bois. Sur cette

période, le panel des structures enquêtées s'est enrichi et la prise en compte du taux d'humidité des combustibles a été consolidée en 2017.

Cependant, dans le contexte de crises successives, un décalage est ressenti entre l'évolution des indices et celle des prix constatés sur le terrain

Une étude menée par le CEEB et le CIBE est en cours. Les objectifs sont, d'une part, d'apporter des réponses à ces interrogations (dont la liste n'est pas exhaustive) et, d'autre part, de faire des recommandations pour optimiser la production et l'utilisation des indices bois-énergie du CEEB. Cette étude a été finalisée en 2026.

3) ORGANISER DES ACTIONS DE FORMATION

En partenariat avec le Cabinet METROL, organisateur de formations et colloques sur les énergies renouvelables depuis 1984, le CIBE a mis en œuvre trois sessions de formation en 2024. Elles se déroulent à la fois à Paris et en digital.



Ces formations bénéficient du **label FORMAT'EREE** par le CLER – Réseau pour la Transition Énergétique afin de valoriser les formations organisées par des organismes précurseurs dans le domaine de la transition énergétique et leur démarche de qualité.

a) ENERBOIS

La formation ENERBOIS est organisée par le CIBE, en partenariat avec METROL, depuis 2012.

Sur la **méthodologie de montage de chaufferies bois-énergie en France et l'analyse globale des projets**, elle s'adresse aux professionnels souhaitant acquérir ou parfaire une connaissance méthodologique et pratique du montage de projets bois-énergie.



Cette formation répond aux critères de la **qualification « Reconnu Garant de l'Environnement » - RGE Etudes** qui vise à identifier les professionnels réalisant des prestations d'études ou de maîtrise d'œuvre réalisées pour des bâtiments ou installations d'énergies renouvelables de taille conséquente (chaufferies biomasse, bâtiments tertiaires, résidentiel collectif...)

En 27 sessions depuis 2012, ENERBOIS a formé plus de 380 stagiaires.

En 2025, deux sessions de quatre jours chacune ont été organisées réunissant au total **19 participants**.

Consulter le **programme pédagogique** et la **plaquette de présentation** de cette formation :

<http://www.metrol.fr/enerbois-2/>

b) ADOBOIS

La formation ADOBOIS est organisée par le CIBE, en partenariat avec METROL, depuis 2017.

Sur la **méthodologie d'audit, de diagnostic et d'optimisation des performances d'une chaufferie bois**, elle s'adresse aux professionnels souhaitant acquérir ou parfaire une connaissance méthodologique et pratique de l'exploitation, de l'entretien et de la maintenance d'une chaufferie bois-énergie.

En 14 sessions depuis 2016, ADOBOIS a formé plus de 150 stagiaires.

En 2025, une session de trois jours a été organisée réunissant **11 participants**.

Consulter le **programme pédagogique** et la **plaquette de présentation** de cette formation :

<http://www.metrol.fr/adobois/>

4) CONDUIRE ET S'ASSOCIER POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DU BOIS-ENERGIE

a) MANIFESTATIONS/COMMUNICATION

Le CIBE a organisé **7 événements ouverts à l'ensemble de la filière** :

- 1 Journée Technique « Décarboner les territoires avec des réseaux de chaleur au bois de petite ou moyenne puissance »
- 5 sessions de formation (cf. chapitre « Organiser des sessions de formation »)
- 1 Journée Bois-Energie « Bois-énergie et territoires, BOUCLONS LA BOUCLE »

a) LA JOURNEE BOIS-ENERGIE (JBE)

En alternance avec le colloque du CIBE, la Journée Bois-Énergie est coorganisée et coordonnée par le CIBE, une année sur deux.

Cette quatrième édition Journée Bois-Énergie, organisée par le CIBE, AMORCE, la FEDENE, la FNCCR, PROPELLET FRANCE, le SER, en partenariat avec ATEE, CNPF, EFF, le FCBA, FIBOIS France, FNB, FNCOFOR, FNEDT, FRANSYLVA, les Coopératives Forestières, ONF, avec le soutien de l'ADEME, France Bois, Forêt, FEDERREC, Via Sèva – **les co-organisateurs de ce rendez-vous incontournable de la filière bois-énergie** ont choisi de le placer sous le signe du **bouclage biomasse**. Pourquoi ce sujet du bouclage ?



- **Parce que tout le monde en parle sans vraiment savoir comment cela fonctionne.** Depuis toujours le bois-énergie vient en complémentarité de l'activité de différentes filières : gestion forestière, entretien de haies ou espaces verts, déchets d'industries du bois, bois bon pour le recyclage. Il valorise les résidus et déchets bois des autres filières. **De quelles ressources parle-t-on ?**
- **Parce que la filière bois-énergie en connexion avec les territoires alerte sur le « bois-énergie bashing »** qui est en passe de gâcher le formidable outil de décarbonation et d'indépendance énergétique dont notre pays a tant besoin. **Quelles politiques pour notre indépendance énergétique ?**

La Journée Bois-Énergie du 4 juin 2025 a réuni 186 personnes en présentiel à Paris.

Pour en savoir plus : <https://cibe.fr/4eme-edition-de-journee-bois-energie/>

b) LA JOURNEE TECHNIQUE

LES INTERVENANTS

- ADUHME : Rémi CHABRILLAT, Président et Pierre BESSON, Chargé de mission chaleur renouvelable
- AMORCE : Thibault MARTINAND, Chargé de mission réseaux de chaleur et de froid
- Anzat-Le-Luguet : Emmanuel CORREIA, Maire
- Best Energies : Marc MAINDRAULT, Chef de projets ENR&R
- CIBE : Clarisse FISCHER, Déléguée générale
- Conseil Départemental 63 : Nicolas PORTAS, Directeur du service Agriculture Sylviculture Alimentation
- Fibois AURA : Nicolas DA SILVA, Chargé de mission bois-énergie
- La Tour-d'Auvergne : Yannick TOURNADRE, Maire
- Martres-de-Veyre : Visionnage de la vidéo d'un lauréat (médaille d'or) du concours « J'aime ma chaudière bois »
- Rochefort-Montagne : Dominique JARLIER, Maire
- Syndicat départemental d'énergie de L'Allier : Yves SIMON, Président
- Territoire d'énergies 63 : Quentin RANOUX, Directeur Général des services



Journée Technique Jeudi 25 septembre 2025 Rochefort Montagne et la Bourboule (63)



Décarboner les territoires avec des réseaux de chaleur au bois de petite ou moyenne puissance

Conférences le matin & visite l'après-midi des réseaux de chaleur de Rochefort Montagne et la Bourboule

LE PUBLIC

Cette journée technique a rassemblé 70 personnes. Elle était animée et encadrée par deux permanents du CIBE.

Le public de cette journée était majoritairement composé de professionnels que le CIBE classe habituellement dans le collège « Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) / Maître d'œuvre (MOE) / Recherche & développement (R&D) » qui regroupe notamment les associations de collectivités territoriales, les collectivités territoriales à l'échelon départemental et régional, les experts et organismes d'études, les architectes, les centres de recherche, les centres techniques, les enseignants, les universitaires, les établissements financiers, les bailleurs sociaux et leurs regroupements.

Pour consulter le programme et les présentations : <https://cibe.fr/journees-techniques/jt-reseaux/>

c) CONFERENCES

Le CIBE a eu l'occasion d'intervenir lors de nombreuses conférences et de partager ses travaux et actualités de la filière.

- **Février – Salon Bio360– NANTES (44)**
 - La démarche « EnR choix » de l'ADEME ou comment optimiser au mieux les projets bois-énergie
 - La directive européenne sur les énergies renouvelables dite RED II, comment se met elle en œuvre pour la filière bois-énergie ?
 - État des lieux et perspectives des réseaux de chaleur biomasse en France

- **20 mars – Webinaire de présentation des travaux et outils du CIBE à destination des Directions régionales de l'ADEME**
 - Présentation de l'étude sur les ressources statistiques et usages pour le bois-énergie
 - Présentation de la mise en œuvre de REDII pour le bois-énergie

- **22 mai – Webinaire « Anticiper l'approvisionnement d'un projet territorial » à destination du réseau des Initiateurs de réseaux de chaleur et froid AMORCE**

- **7 au 10 octobre – Salon Pollutec – LYON (69)**
 - Sécuriser l'approvisionnement bois-énergie industriel : durabilité et compétitivité à l'épreuve des exigences réglementaires
 - Bois-énergie et industrie : quelles performances pour vos besoins de chaleur et de process ?

- **3 novembre Séminaire FIBOIS France** : Intervention sur les actualités du CIBE & de la filière bois-énergie

Pour consulter les différentes présentations, <https://cibe.fr/nos-actions/conferences/>.

5) DIFFUSION/COMMUNICATION

En parallèle des journées techniques et des conférences, le CIBE diffuse les actualités et informations sur la filière via ses lettres d'informations (plus de 7 000 destinataires) et son site internet.

Il organise ou intervient également lors de conférences. Toutes les présentations faites dans le cadre des manifestations du CIBE sont disponibles sur son site internet.

a) SITE INTERNET DU CIBE



Le site internet <https://cibe.fr/> permet de trouver une information actualisée et un éventail de données techniques et réglementaires visant à améliorer la qualité et l'image des prestations de nos adhérents.

Une partie est accessible au grand public (actualités, base documentaire, agenda, annuaires des adhérents et des animateurs bois-énergie, cartographies, présentations faites lors des événements CIBE, présentation des commissions et travaux du CIBE en accès public...) tandis qu'un espace dédié aux adhérents (en accès limité) permet de prendre connaissance des travaux des commissions du CIBE (documents de travail en cours et travaux produits, notes diverses produites par le CIBE, études utiles...).

Les supports des 6 manifestations organisées par le CIBE sont en libre accès.

Notre base documentaire en ligne met à disposition près de 1 000 documents. En complément, une boîte à outils est accessible à tous, permettant une pré-sélection plus accessible de documents de référence aux porteurs de projets et aux professionnels.

Enfin, une page presse a été ajoutée afin de faciliter l'accès à la Presse aux éléments clés pour comprendre la filière et aux événements.

b) LE CIBE DANS LES MEDIAS

A l'occasion de nos manifestations notamment la Journée Bois-Energie, des articles sont parus dans la presse. Des représentants du CIBE sont également interrogés en lien avec l'actualité dont les propos sont repris par la presse ou sous format vidéo.

Consulter la revue de presse en ligne : <https://cibe.fr/cibe-medias-2025/>

c) LES RESEAUX SOCIAUX

Les actualités du CIBE mais également les atouts de la filière font l'objet de publications sur le réseau LinkedIn, avec 2 700 abonnés, et 97 600 impressions sur un an.

Consulter le compte : <https://www.linkedin.com/company/comite-interprofessionnel-du-bois-energie-cibe/>

Nos finances

Information réservée aux adhérents du CIBE

L'association

Partenaires

1) PARTENAIRE FINANCIER



L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans ses domaines d'intervention.

2) AUTRES PARTENAIRES



L'ATEE (Association Technique Énergie Environnement) s'engage pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle rassemble les acteurs de la chaîne énergétique pour confronter les points de vue et capitaliser les retours d'expériences, et œuvre pour l'intérêt général.

L'ATEE est ouverte aux entreprises et collectivités consommatrices d'énergie, aux fournisseurs d'énergie, d'équipements et de services, ainsi qu'aux agents et responsables des administrations, universités, associations et aux chercheurs.



SSD-EB
Sortie de Statut de Déchet
Emballages en Bois

La démarche d'accompagnement des entreprises à la mise en place de la Sortie de Statut de Déchet des broyats d'emballages en bois a été portée entre 2015 et 2022 par l'association ECO-BOIS qui a réalisé un travail important d'accompagnement des producteurs de combustibles bois permettant à tous les opérateurs, quelle que soit leur taille, d'adapter rapidement leur organisation et obtenir la certification requise au titre de l'arrêté du 29 juillet 2014.

Depuis janvier 2023, les missions de cadrage et suivi de la démarche sont assurées par un **consortium « SSD – Broyats d'emballages en bois »** ou « **SSD-EB** » regroupant **AMORCE, CIBE, FEDENE, FEDEREC et FNB**. La gestion courante est confiée au CIBE.



France Bois Forêt, l'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois, a été créée fin 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Depuis, France Bois Forêt cofinance, aux côtés des professionnels de la filière et grâce à la Contribution Interprofessionnelle Volontaire Obligatoire (CVO), des actions collectives de promotion, de communication et de valorisation de la forêt française à travers notamment les différents usages du matériau bois.

L'interprofession nationale regroupe les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les experts forestiers de France, les entrepreneurs de travaux forestiers, les pépiniéristes, grainetiers et reboiseurs, les professionnels de la première transformation et une partie de la seconde transformation du bois (récolte, scierie, rabotage, parquet massif et emballage en bois caisses palettes et emballages légers).



Le cabinet **METROL**, créé en 1984 par Philippe ROCHER, intervient principalement pour le compte de partenaires institutionnels, sur les thèmes de la transition énergétique, des nouvelles technologies de l'énergie, des énergies renouvelables, et de la maîtrise de l'énergie et de l'environnement. METROL est spécialisé dans l'organisation et l'animation de séminaires techniques, de colloques, de congrès, de sessions de formation et de tables rondes thématiques.

METROL conçoit et organise également des actions d'accompagnement des projets et programmes de promotion de la transition énergétique et des énergies renouvelables (information, sensibilisation, voyages d'études...).



Le **Syndicat des Énergies Renouvelables (SER)**, créé en 1993, est l'organisation industrielle française des énergies renouvelables et regroupe l'ensemble des secteurs : bioénergies (dont France Biomasse Énergie), énergies marines, éolien, géothermie, hydroélectricité et solaire.

Il a pour vocation de promouvoir les intérêts des industriels et des professionnels des énergies renouvelables auprès des pouvoirs publics, du parlement et de toutes les instances en charge de l'énergie, de l'industrie, de l'emploi et de la recherche.

Organisation

1) BUREAU

Président :

- **Mathieu FLEURY** (Biocombustibles SAS)

Vice-présidents :

- **Antoine BLED** depuis juin 2025 (ONF Énergie - Filiale de l'Office National des Forêts)
- **Jérôme DELANNOY** (ENGIE SOLUTIONS)
- **Annick FABBI** (ENERGIES 15)
- **Marion LETTRY** (FEDENE – Fédération des services énergie environnement)
- **Stéphane MAGOT** (AMORCE)
- **Dominique PLUMAIL** (CEDEN)
- **Blandine ROBERT** (INDDIGO)

Trésorier :

- **Guillaume SERIEYS** (BEF – Bois Énergie France)

Secrétaire :

- **Éric VIAL** (Propellet France)

2) CONSEIL D'ADMINISTRATION

Collège 01 : « Propriété / Ressource »

- **CNPF – Centre National de la Propriété Forestière** (Amaury LATHAM)
- **EFF – Experts Forestiers de France** (Eric BOITTIN)
- **FNCOFOR – Fédération Nationale des Communes Forestières** (Philippe CANOT)
- **FRANSYLVA – Fédération des Forestiers Privés de France** (Rémi FOUCHER)
- **ONF Énergie- Filiale de l'Office National des Forêts** (Antoine BLED)

2ème collège : « Transformation »

- **BEF – Bois Énergie France** (Guillaume SERIEYS)
- **BIOCOMBUSTIBLES SAS** (Mathieu FLEURY)
- **FEDEREC Palettes et bois** (Louis de REBOUL)
- **FNB – Fédération Nationale du Bois** (Nicolas DOUZAIN-DIDIER)
- **FNEDT – Fédération Nationale des Entrepreneurs Des Territoires** (Philippe LARGEAU)

3ème collège : « Animation territoriale »

- AMORCE (Stéphane MAGOT)
- BIOMASSE NORMANDIE (Marie GUILLET)
- ENERGIES 15 (Annick FABBI)
- FIBOIS Pays de la Loire (Stéphane PRIGENT)
- PROPELLET FRANCE (Éric VIAL)

4ème collège : « Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) / Maître d'œuvre (MOE) / Recherche & développement (R&D) »

- ATEE – Association Technique Énergie Environnement (Daniel CAPPE)
- CEDEN (Dominique PLUMAIL)
- EEPOS (Gaëlle VAUGEOIS)
- FCBA Institut Technologique – Forêt, Cellulose, Bois construction, Ameublement (Gérard DEROUBAIX)
- INDDIGO (Blandine ROBERT)

5ème collège : « Réalisation / Exploitation »

- CORIANCE (Frédéric LEDOUBLE)
- DALKIA (Dominique KIEFFER)
- ENGIE SOLUTIONS (Jérôme DELANNOY)
- FEDENE – Fédération des Services Énergie Environnement (Marion LETTRY)
- IDEX SERVICES (Alexandre CHARLOT)

3) ÉQUIPE SALARIEE

En 2025, l'équipe salariée du CIBE était constituée de :

- Clarisse FISCHER, Déléguée générale et animatrice de la commission APR ;
- Elodie PAYEN, Cheffe de projets et animatrice de la commission ANI
- Bertille PEÑA VERRIER, Ingénieure projets Approvisionnement – à partir de janvier 2025
- Aurélia PILON, Assistante polyvalente – à partir de mai 2025
- Ludovic PRIEUR, Responsable de projets et animateur de la commission MOP
- Léa ROUBLIQUE, Responsable de projets et animatrice de la commission REX – à partir de juin 2025

De plus, le CIBE a accueilli une stagiaire :

- Du 24 mars au 19 septembre : Madeleine VAN DE WEGE, étudiante à l'université UniLaSalle de Beauvais, en stage de chargée de projets sur le recensement des installations bois-énergie.

Les atouts du CIBE

Le Comité se concentre sur le **seul bois-énergie et tout le bois-énergie**, sous toutes ses formes et pour tous les **usages collectifs et Industriels**. Il aborde les aspects techniques, économiques, financiers et réglementaires auxquels est confrontée la filière.

Il fournit des **analyses et retours d'expériences sur des questions techniques pointues** utiles à la consolidation et au développement de l'activité des professionnels de la filière. Pour ceux qui participent régulièrement aux commissions, il offre une somme d'informations, en temps réel, qui permet à chacun de situer son activité au sein de la filière.

Le CIBE participe ainsi à la professionnalisation de la filière.

Plusieurs outils ont été construits également pour une diffusion aisée et pédagogique des principaux travaux:

- » l'espace Adhérents du site internet où sont fournis les documents finalisés des commissions
- » les manifestations (colloque annuel, journées techniques, rencontres des animateurs bois-énergie et formations) où sont présentés les travaux-phares des commissions et pour lesquelles les adhérents bénéficient de tarifs préférentiels
- » la lettre d'informations qui identifie, tous les trimestres, les actualités dont celles du CIBE et les nouveaux documents produits et mis en ligne.

COMMENT ADHÉRER ?

Le bulletin d'adhésion est téléchargeable sur notre site internet ou fourni sur simple demande à contact@cibe.fr / 09 53 58 82 65

Nos actualités et travaux sur: www.cibe.fr

